

Ordre des
Architectes

O A

FRANCOPHONE ET
GERMANOPHONE

ARCHI NEWS - 40



- L'ergonomie, alliée des architectes pour une créativité durable — **6**
- Pas vu dans un "A épingler"? Ne passez pas à côté ! — **8**
- Les architectes belges du bout du monde : Isabelle Cornet et son mari Lorenzo Buscaglia — **10**
- Rencontre avec Olga et Dimitri, stagiaires à la ville de Bruxelles — **12**

ARCHINEWS
Magazine trimestriel
numéro 40 | Trimestre 1 / 2025
ÉDITEUR RESPONSABLE
ORDRE DES ARCHITECTES
Conseil francophone et germanophone
E.R. Francis Metzger
Glaverbel Building - Rez F
Chaussée de la Hulpe 166/26
1170 Bruxelles
www.ordredesarchitectes.be



archim'aide

Restez serein,
un architecte vous tend la main



FAITES APPEL À ARCHIM'AIDE, SERVICE DE SOUTIEN ENTRE PROFESSIONNELS, ET BÉNÉFICIEZ DE L'ASSISTANCE ANONYME D'UN CONFRÈRE

SERVICE DE SOUTIEN D'UN CONFRÈRE ARCHITECTE

Composez-le **0800/20 245** les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 11h.

Besoin d'un coup de pouce pour vous aider à réorganiser votre bureau, à récupérer vos honoraires, à supporter la charge de travail ?? Un architecte référent et formé est là pour vous épauler.

Édito 5

Actu

L'ergonomie, alliée des architectes pour une créativité durable 6

Pas vu dans un « A épingler » ? Ne passez pas à côté ! 8

ITW

Les architectes belges du bout du monde : Isabelle Cornet et son mari Lorenzo Buscaglia ayant exercé en Australie et au Maroc 10
Jeunes talents : rencontre avec Olga et Dimitri, stagiaires à la ville de Bruxelles, de la théorie à la pratique de la profession 12

Divers

La liste des documents disponibles sur le site 14

Du côté de chez vous

L'actu des Conseils provinciaux 15

ARCHINEWS

Magazine trimestriel
numéro 40 | trimestre 1 / 2025

ÉDITEUR RESPONSABLE ORDRE DES ARCHITECTES

Conseil francophone et germanophone
Francis Metzger,
Glaverbel Building – Rez F
Chaussée de la Hulpe 166/26
1170 Bruxelles
communication@ordredesarchitectes.be
www.ordredesarchitectes.be

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphanie Ameels
Céline Cissé
Caroline Delrée-Mambourg
Anne-Sophie Denis
Alain Desmytter
Frédéric Lapôte
Sylvie Mazaraky
Julie Roland

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Geoffrey Carion
Caroline Delrée-Mambourg
Sylvie Mazaraky
Alain Piette

CRÉDITS PHOTOS

Shutterstock
Fotolia
iStock

LEGENDE PHOTO COUVERTURE

Le musée des Confluences est un musée d'histoire naturelle, d'anthropologie, des sociétés et des civilisations situé à Lyon. Ouvert en 2014, il est hébergé dans un bâtiment de style déconstructiviste de l'agence d'architecture autrichienne Coop Himmelb(l)au.

Aucun extrait de cette publication ne peut être repris ou copié sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK, X (TWITTER), LINKEDIN & INSTAGRAM



ÉDITO

La Wallonie rassure, l'Arizona inquiète et Bruxelles est inerte

La Belgique a un gouvernement fédéral ... enfin !

Dès la constitution d'un Gouvernement qu'il soit fédéral ou régional, l'Ordre examine avec attention les accords intervenus et pointe au sein des déclarations de politique (générale ou régionale) les mesures qui impacteront les professions libérales et particulièrement la profession d'architecte ainsi que celles liées directement ou indirectement au domaine de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

En Wallonie, la politique annoncée rencontre plusieurs préoccupations dont l'Ordre avait fait état dans son mémorandum. Ainsi la simplification administrative et la digitalisation ont été pointées comme prioritaires pour la présente législature. Et tel semble être réellement le cas : ces deux thèmes sont au centre de travaux menés par des taskforces régionales auxquelles participe activement l'Ordre. Et une échéance a notamment été fixée pour les permis digitaux régionaux : fin 2025 ! Il est également important de rappeler l'intention du Gouvernement wallon de mettre en place une jurisprudence administrative pour les règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire destinée à « *garantir l'équité de traitement, la sécurité juridique et la prévisibilité des décisions administratives en uniformisant les interprétations de la législation* ».

Des bonnes perspectives donc qu'il conviendra évidemment de concrétiser.

Peut-on en dire autant au niveau fédéral ? Pas vraiment.

Si l'on peut se réjouir que le Gouvernement fédéral reconnaisse l'importance des droits d'auteur exclusifs (il est à espérer que l'administration fiscale se montre plus souple quant à l'application du régime fiscal – favorable – lié aux droits d'auteur), il faut certainement s'inquiéter de lire dans la déclaration de politique générale de l'Arizona qu'il existe une volonté de lutter contre les faux indépendants dans les services professionnels comme la situation par exemple de certains collaborateurs en architecture.

Quelles sont exactement les intentions du Gouvernement ? Compte-t-il lancer une chasse aux sorcières ? Veut-il remettre en question l'organisation des agences d'architecture lesquelles se sont structurées au regard des spécificités de la profession ? Existe-t-il une volonté de redéfinir la notion d'indépendance ?

La majorité Arizona a également exprimé la volonté d'adapter et de réformer différents Ordres professionnels : sans doute une nécessité dont on pourrait se réjouir si ce n'est qu'un des objectifs avoués est de réduire le nombre de barrières pour accéder aux professions concernées.

Faut-il en déduire que la profession d'architecte pourrait être moins protégée et accessible à un plus grand nombre ?

L'Ordre des Architectes se montrera très attentif à la politique qui sera menée par le Gouvernement fédéral concernant les professions libérales et compte dès à présent interpeller les responsables politiques et ministres concernés.

Et à Bruxelles : il n'y a rien à signaler puisqu'il n'y pas de gouvernement !

Ce n'est pas une bonne nouvelle dans la mesure où des réformes importantes et nécessaires liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ne peuvent être mises en œuvre. Il y a urgence, un mot qui ne semble cependant pas avoir sa place dans les négociations politiques ... enfin politiciennes.

Pour terminer par une bonne nouvelle, constatons que c'est un anniversaire pour l'Archinews qui en est à son 40ème numéro dont je vous souhaite une excellente lecture.

L'ERGONOMIE, ALLIÉE DES ARCHITECTES POUR UNE CRÉATIVITÉ DURABLE

Texte : Alain Piette, Ergonome Européen - SPF Emploi, Travail et Concertation sociale - DG Humanisation du travail - Président de la Belgian Ergonomics Society (BES) /
Caroline Delrée-Mambourg - Ministère de la Défense - Architecte - Conseillère en prévention

Architectes, créateurs de lieux et sculpteurs d'espaces, la créativité est indéniablement votre super-pouvoir. Essentielle et précieuse en architecture, elle peut toutefois devenir un obstacle si l'activité ou la fonction des lieux passe au second plan.

Quelques exemples qui parleront d'eux-mêmes :

- **Les éblouissements, reflets sur les écrans et surchauffes** : une façade vitrée, c'est splendide ! Mais sans gestion adéquate, cela peut devenir un enfer pour les utilisateurs. Les corrections par des stores apportées par les utilisateurs vont annuler l'effet souhaité au départ.
- **Les risques de chute** : des escaliers design, mais inconfortables avec des marches mal dimensionnées, c'est l'assurance de voir les utilisateurs trébucher...
- **L'acoustique négligée** : dans une salle de classe ou un open-space, un mauvais traitement acoustique peut transformer une simple réunion ou un cours en cacophonie stressante et désagréable.
- **Les entretiens acrobatiques et difficiles** : certains designs spectaculaires posent des défis insurmontables aux équipes de nettoyage ou de maintenance, augmentant les risques de chutes et d'accidents.

Ces situations ne sont pas anecdotiques, elles reflètent des risques réels pour les utilisateurs ou les travailleurs et peuvent à terme nuire à l'efficacité et à la durabilité des bâtiments.

Mais au fait, c'est quoi l'ergonomie ?

Le terme est souvent galvaudé. Vous avez sans doute déjà vu passer des slogans sur des « chaises ergonomiques » ou des « outils ergonomiques », mais l'ergonomie, c'est bien plus que cela...

L'ergonomie, c'est avant tout **une démarche de conception**. Elle optimise l'usage des lieux tout en prévenant les risques liés notamment au bien-être au travail, mais également les domaines de la vie de tous les jours. L'ergonomie est applicable à toutes les formes d'activités humaines : rouler en voiture, suivre des cours, faire le ménage... et pas seulement à l'activité professionnelle même si c'est la plus connue.

L'ergonomie intègre **une vision globale**. Elle se base sur l'analyse de l'activité réelle du bâtiment en prenant en compte notamment : le cadre architectural avec les différents espaces, les espaces de circulation, les flux, les ambiances physiques (bruit, éclairage, ambiance thermique), l'environnement, la mobilité, l'entretien (des lieux accessibles et sécurisés facilitent la vie des équipes de maintenance et préservent le bâtiment dans le temps), le coût utilisation. Elle prendra également en compte les caractéristiques des utilisateurs ou travailleurs (âge, genre, qualification, expérience, etc.), l'objectif de l'activité et du lieu de travail (production, contrôle,

services...), l'organisation du travail (horaires, durée du travail...), les matériaux et matériels utilisés...

Cette démarche est donc très intéressante pour l'architecte dans son travail de conception de n'importe quel bâtiment.

L'ergonomie, ce n'est donc pas une contrainte. C'est une boussole pour un design durable et fonctionnel, pas juste une prévention contre les troubles musculosquelettiques (TMS) tels que manutention de charges, travail avec écran, travail répétitif...

Trop souvent, les ergonomes se rendent compte que les architectes ne connaissent pas suffisamment l'activité ou la fonction réelle des bâtiments qu'ils conçoivent. Lorsque les ergonomes sont appelés en raison de problèmes vécus par les travailleurs, il est souvent plus difficile et plus coûteux d'intervenir sur les bâtiments existants et ses infrastructures.

Depuis le 15 mai 2024, le code du bien-être au travail, qui a pour objectif de préserver la santé et la sécurité des travailleurs, a clarifié les choses : « *L'ergonomie est une approche visant à adapter le travail, y compris le poste de travail et l'environnement de travail, à l'humain en tenant compte de ses caractéristiques physiques, mentales, psychiques et sociales, et qui doit être appliquée dans tous les domaines du bien-être au travail* ».

L'ergonomie est donc un des sept domaines du bien-être au travail (la sécurité du travail, la santé du travailleur au travail, les aspects psychosociaux du travail, l'ergonomie, l'hygiène du travail, l'embellissement des lieux de travail et les mesures prises par l'entreprise en matière d'environnement).

Pourquoi penser à l'ergonomie dès la conception ?

L'ergonomie, c'est donc l'art d'adapter les espaces et l'environnement aux besoins et aux capacités humaines. Intégrée dès l'esquisse d'un projet, elle permet de prévenir :

- **Les accidents du travail** : glissades, chutes, blessures liées à des espaces inadaptés.
- **Les troubles musculosquelettiques (TMS)** : souvent causés par des postures contraignantes ou du mobilier mal pensé.
- **Les risques psychosociaux** : bruit, éclairage mal adapté ou température inappropriée augmentent le stress et l'inconfort des travailleurs.
- **Les surcoûts d'exploitation** : des modifications tardives ou des solutions temporaires pour pallier des erreurs de conception finissent par coûter cher à l'employeur... et ternir la réputation de votre projet.

Architectes et ergonomes : une collaboration essentielle

Un ergonome peut donc être un allié précieux pour anticiper les besoins des utilisateurs tout en respectant vos choix architecturaux. Son intervention repose sur une démarche structurée :

- **L'analyse de la demande** : pour bien cerner les attentes et les contraintes du projet, en reformulant la demande et en précisant le problème, les acteurs concernés, les enjeux, les perspectives de transformation...

- **Le pré-diagnostic** : collecter toutes les données disponibles.
 - **Le diagnostic** : analyser, par différentes méthodes qualitatives (observations...) et/ou quantitatives (mesurages), les données liées aux activités prévues dans le bâtiment.
 - **La restitution du diagnostic permettra de déterminer des solutions et de co-concevoir le lieu avec les différents acteurs.**
 - **Le suivi et les ajustements** : s'assurer que les solutions mises en place sont adaptées dans le temps.
- En intégrant ces étapes dès le début, bien des complications seront évitées tout en valorisant le geste architectural.

En conclusion : l'ergonomie, un levier de conception et de prévention

Un bâtiment bien pensé, c'est un bâtiment humain. Loin d'être une contrainte, l'ergonomie est une clé pour transformer les projets en réussites complètes. En intégrant l'expertise d'un ergonome, il est possible de concevoir des espaces non seulement magnifiques, mais aussi sûrs, confortables et durables pour leurs occupants.

Réduire les risques, éviter les surcoûts, protéger la santé des utilisateurs et des travailleurs, autant d'atouts qui profitent à tous. L'architecture joue un rôle essentiel dans la prévention des risques.

Concevoir un lieu de travail ergonomique, c'est garantir une vision durable, alliant beauté et fonctionnalité de manière harmonieuse. Collaborer avec un ergonome permet donc de créer des lieux où il fait bon vivre, produire et travailler.

Un bâtiment bien conçu protège tout le monde : ses occupants, ses travailleurs... et sa pérennité.

Messages clés pour un design intelligent et durable

- Bien connaître l'activité réelle et ses besoins des lieux dès l'esquisse du projet.
- Bien connaître les caractéristiques des futurs utilisateurs des lieux.
- Intégrer la démarche ergonomique et si possible des ergonomes dès le début de la conception.
- Prendre en considération la mobilité multimodale (piétons, vélos, trains, voitures, ...)
- Prendre en considération les besoins liés à l'entretien et au nettoyage des lieux.
- Utiliser les nombreux outils gratuits notamment du SPF Emploi pour garantir un meilleur bien-être au travail.

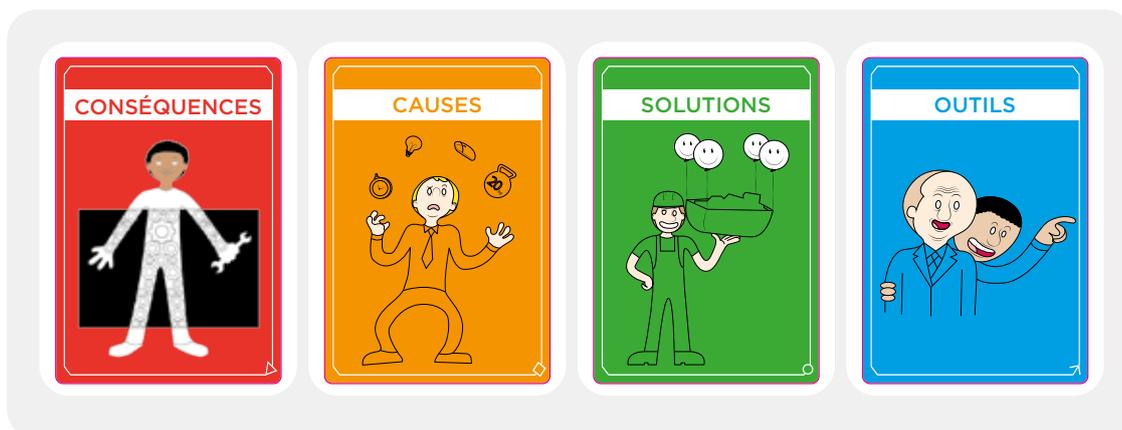
Pour connaître les grandes lignes du code du bien-être en un clin d'œil

Des méthodes simples d'analyse de l'activité existent comme les guides Déparis de la stratégie de prévention des risques professionnels SOBANE (www.sobane.be). Elles peuvent aider l'architecte à mieux connaître l'activité professionnelle dès la phase de conception.

Quant à faire appel à un ergonome, tout employeur doit être affilié à un service externe de prévention et de protection au travail qui comprend notamment une équipe d'ergonomes.

Autres outils :

- Le bien-être au travail : simple, pratique ! | Beswic
- E-learning pour faire ses premiers pas en bien-être (santé, sécurité, RPS, TMS...) au travail (e-campus - Belgique) | Beswic
- Plus d'info sur l'ergonomie : Ergonomie | Beswic
- Plus d'info sur la législation bien-être au travail : Bien-être au travail | SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (belgique.be)



PAS VU DANS UN « A ÉPINGLER » ? NE PASSEZ PAS À CÔTÉ !

Toutes les deux semaines, la newsletter « À épingler » met en avant des informations indispensables à l'exercice de la profession. Vous avez raté un envoi ? Pas de panique, il n'est pas trop tard pour découvrir ce que vous avez manqué.



ÉVOLUTION DU PAYSAGE DES ACTEURS DE LA PEB : VERS UNE RÉGLEMENTATION PLUS CLAIRE ET EFFICACE

L'Ordre, via la Chambre Wallonne, participe activement aux échanges du GT Acer (une initiative de la Région wallonne) sur l'évolution du paysage des acteurs de la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB).

Afin de vous permettre de mieux anticiper les évolutions à venir et d'adapter votre pratique en conséquence, voici un résumé des discussions en cours :

La quatrième directive PEB (« 4-Cast »), qui a été adoptée en mai 2024, constitue une véritable refonte du texte européen et va amener des changements importants dans la réglementation PEB wallonne. **La Wallonie, tout comme les autres entités fédérées et États membres, doit transposer cette directive dans un délai de deux ans**, soit pour le 29 mai 2026 au plus tard.

Cette refonte entraînera l'adoption d'un nouveau décret PEB et d'un arrêté d'exécution, marquant ainsi la troisième phase de la réglementation PEB wallonne après celles de 2010 et 2015.

Parmi les évolutions en discussion, l'une des principales est la fusion des méthodes de calcul PEB, au moins pour le résidentiel. Ce projet, actuellement en phase d'étude, est également en réflexion en Région flamande et en cours d'implémentation en Région bruxelloise.

L'objectif poursuivi serait de simplifier la réglementation, d'améliorer sa lisibilité pour les citoyens et d'éviter qu'un même bâtiment puisse recevoir des labels différents selon la méthode utilisée.

Plus précisément, cette directive vise à renforcer la performance énergétique des bâtiments, qu'ils soient neufs ou existants, pour progresser vers la neutralité carbone d'ici 2050.

Elle introduit également de nouveaux concepts comme le bâtiment à émissions nulles et le Potentiel de Réchauffement Planétaire (PRP), qui devront être intégrés dans les certifications énergétiques.

La Wallonie profitera de cette mise à jour pour appliquer les enseignements de l'évaluation PEB de 2018-2019 et d'autres améliorations, dans le but de rendre la réglementation plus efficace et plus cohérente.

L'Ordre suivra attentivement ces évolutions et continuera à représenter les architectes dans les discussions en cours. Nous vous tiendrons régulièrement informés des avancées et des décisions prises afin que vous puissiez anticiper les impacts sur votre pratique professionnelle.

NOUVEAU MODÈLE DE STATUTS POUR LES ARCHITECTES SOUHAITANT S'ASSOCIER DE FAÇON MOMENTANÉE

À la suite de la suppression des associations momentanées, l'Ordre a estimé utile de proposer un modèle de statuts de société simple.

Ce modèle, élaboré sous la forme d'une convention sous seing privé par le cabinet d'avocats Lexing, est conçu pour des associés concepteurs exclusivement et opte pour la société non intégrée, à savoir que les associés assument chacun mais exclusivement leur part du marché.

Pour en faciliter l'usage, la convention est divisée en deux parties :

- **Dispositions particulières** : section concise à compléter par les associés.
- **Dispositions générales** : section applicable à toutes les conventions qui n'ont pas vocation à être adaptées. Plus détaillée, cette partie a pour objectif de garantir un équilibre entre les associés et d'éviter qu'un architecte ne subisse les conséquences de la responsabilité d'un autre associé.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la note explicative sur le site de l'Ordre.



MISE A JOUR DU CONTRAT D'ARCHITECTURE !

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du Livre 6 du Code civil, relatives à la responsabilité extracontractuelle, impacte directement les architectes et leurs auxiliaires. Afin de limiter leur responsabilité, **l'article 6.4 du modèle de contrat d'architecture a été adapté. Nous vous recommandons vivement d'utiliser cette nouvelle version sans tarder.**

Qu'en est-il des contrats conclus avant 2025 ?

Il est conseillé de rédiger des avenants aux contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2025 auxquels les nouvelles dispositions pourraient trouver à s'appliquer lorsque le fait générateur est postérieur à l'entrée en vigueur.

En effet, bien qu'il semble pouvoir être soutenu que la volonté du législateur ait été d'exclure l'application des dispositions aux contrats conclus antérieurement à l'entrée en vigueur du Livre 6, ce point manquant en clarté et faisant débat, il est préférable de faire preuve de prudence en rédigeant des avenants reprenant cette clause dans l'attente d'une loi interprétative ou d'une jurisprudence sur ce point.

!! RAPPEL IMPORTANT : INSCRIPTION OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES COLLABORATEURS !!

Les architectes collaborateurs sont également concernés par ces évolutions. Il est impératif que ceux qui se rendent sur chantier pour le contrôle de l'exécution des travaux et/ou réalisent des avant-projets ou plans soumis à permis soient inscrits à l'Ordre. À défaut, ils s'exposent à une qualification d'exercice illégal de la profession d'architecte.

Nous vous invitons à prendre toutes les mesures nécessaires dès à présent pour vous conformer à ces exigences.



LES ARCHITECTES BELGES DU BOUT DU MONDIE

**Découvrons le travail du couple d'architectes
Isabelle Cornet et Lorenzo Buscaglia ayant
exercé en Australie et au Maroc**



De retour en Belgique, j'ai travaillé dans un bureau d'architecture à Bruxelles et Lorenzo chez PHD à Liège. En 1999, une bourse pour apprendre l'italien à Rome nous a conduits à y travailler pendant un an. Cette expérience s'est prolongée jusqu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où nous avons collaboré avec un bureau italien pour restructurer des universités, qui s'apparentaient plutôt à des cabanes dans la jungle.

De retour en Belgique, nous avons fondé notre propre agence, eu notre premier enfant (aujourd'hui étudiant en architecture) et, lorsqu'il a eu deux ans, nous sommes partis à Marrakech grâce à une petite annonce. Nous y avons vécu 14 ans. Lorenzo a travaillé pour la célèbre agence KO (Musée Yves Saint-Laurent à Marrakech) en tant que directeur adjoint, avant que nous ne fondions notre bureau Osmooz (www.osmooz.net).

Lorsque nos enfants ont grandi, nous avons souhaité vivre une nouvelle aventure. Nous sommes partis en Australie, où nous avons passé sept ans. J'ai travaillé pour FJMT à Sydney, puis pour Luigi Rosselli, tandis que Lorenzo gérait le bureau de Marrakech à distance. Nous sommes revenus récemment en Belgique, les allers-retours devenant trop éprouvants.

Actuellement, nos enfants poursuivent leurs études en Belgique : l'aîné en architecture à l'ULiège, la seconde à l'INSAS à Bruxelles, et le dernier au collège.

Sur quels types de projets travaillez-vous actuellement ?

Nous réalisons principalement de grandes villas contemporaines dans la palmeraie de Marrakech. D'autres projets divers complètent notre activité.

Pourriez-vous nous résumer votre parcours en quelques lignes ?

Nous nous sommes rencontrés à l'école d'architecture en 1991 et avons suivi notre parcours ensemble. En 4^e année, je suis partie en Erasmus à Barcelone. À la fin de l'année, nous avons obtenu une bourse pour apprendre l'espagnol à l'Université d'été de Madrid. Nous en avons profité pour rassembler le matériel nécessaire à notre mémoire sur Barcelone : moi sur les parcs historiques et Lorenzo sur l'urbanisme.

Après l'obtention de notre diplôme, nous avons poursuivi un post-master en restauration des monuments à Barcelone, avec une bourse. Ces deux années ont été incroyablement enrichissantes, ponctuées de visites de monuments, d'expositions d'art contemporain et de concerts. Nous avons autant appris lors de ces sorties que durant le post-master lui-même.



Qu'est-ce qui vous a amenés à travailler en Australie et au Maroc ?

Principalement l'envie de voyager, de montrer à nos enfants la diversité du monde, mais aussi le hasard des opportunités.

Qu'est-ce qui était plus facile en Australie et au Maroc en tant qu'architecte ?

Les deux expériences étaient très différentes. En Australie, tout fonctionne de manière fluide, y compris dans le domaine de l'architecture. Les plans détaillés sont fidèlement réalisés. Chez Luigi Rosselli, nous concevions des maisons luxueuses avec une grande attention aux détails.

Au Maroc, le contexte est différent : la construction repose sur des techniques artisanales. Il est essentiel de simplifier les détails et de les expliquer sur le chantier. Tout est réalisé sur mesure, selon les compétences des artisans. C'est une approche créative, mais plus limitée techniquement.



Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Je dirai qu'en Australie, les difficultés ont été plus d'ordre administratif, obtenir le visa, la reconnaissance de diplôme, tout recommencer à zéro ou presque, mais comme tout fonctionne bien, il n'y a pas beaucoup de stress sur chantier.

Au Maroc, la gestion des personnes et la réalisation des détails techniques sont un défi quotidien.

Y a-t-il des pratiques que vous souhaiteriez exporter ou importer ?

Chaque pays impose ses propres méthodes de construction, influencées par le climat et le mode de vie. Au Maroc, les vastes terrains permettent de créer des patios et des espaces extérieurs. La plupart de nos projets sont construits sur des terrains de minimum 1 hectare, ce qui permet vraiment de créer de nombreux patios, des terrasses couvertes, des solariums, des pergolas, etc. En Australie, les espaces extérieurs sont importants mais les terrains sont plus restreints (maximum 1.000m²), le rapport aux espaces extérieurs est donc complètement différent, mais on travaille beaucoup sur les vues (vue sur mer principalement à Sydney). En Belgique, le climat pousse à créer des espaces intérieurs chaleureux. L'influence de notre vie dans différents

pays sur notre architecture se joue plutôt au niveau du design que des méthodes de construction ou des plans.

Y a-t-il un bâtiment qui vous a fascinée ?

En Australie, l'Opéra de Sydney reste impressionnant. Au Maroc, les ryads anciens et les ruines de Volubilis sont fascinants. En Belgique, j'admire les constructions de Victor Horta.

Pour quelle(s) raison(s) êtes-vous revenus vivre en Belgique ?

Principalement pour des raisons familiales et logistiques, comme expliqué précédemment.

Quels seraient vos plus grands rêves en termes de projets ?

Construire ma propre maison, lumineuse, conviviale, avec suffisamment de chambres pour accueillir famille et amis, dans un endroit ensoleillé.

Quelle technique de construction écologique ou matériau souhaiteriez-vous développer ?

Nous travaillons sur des briques en terre crue compressée, produites sans émission de CO₂. Ce matériau est esthétique et très résistant à la compression. On a déjà construit plusieurs maisons avec cette technique.



JEUNES TALENTS EN ARCHITECTURE : RENCONTRE AVEC OLGA ET DIMITRI, STAGIAIRES À LA VILLE DE BRUXELLES, DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION

Texte : Sylvie Mazaraky, architecte mandataire de l'Ordre des Architectes

À la ville de Bruxelles, Olga et Dimitri, deux jeunes architectes passionnés, vivent cette expérience formatrice avec enthousiasme et détermination. Leur stage, au sein du Département du Patrimoine Public, leur offre l'opportunité de travailler sur une diversité de projets, allant de la rénovation de bâtiments historiques à la conception d'infrastructures modernes. Encadrés par des experts, ils développent des compétences essentielles et acquièrent une vision globale de la profession. Dans cette interview, Olga et Dimitri partagent leur parcours, leurs motivations et leurs aspirations. Ils nous parlent de leurs défis quotidiens, de leurs réussites et de leur vision pour l'avenir de l'architecture. Plongez dans l'univers de ces jeunes talents et découvrez comment ils contribuent, à leur manière, à façonner le paysage urbain de demain.



Pouvez-vous vous présenter et nous parler de votre parcours académique et de ce qui vous a mené à l'architecture en quelques mots ?

Olga : Je suis ingénieur architecte de formation et j'occupe actuellement un poste de coordinatrice de projets techniques au Département du Patrimoine Public de la ville de Bruxelles depuis 4 ans. Ayant toujours aimé les sciences et les mathématiques durant mes études secondaires, je me suis orientée naturellement vers une formation d'ingénieur. Néanmoins, je souhaitais pouvoir conserver un aspect artistique dans mes études que j'ai retrouvé dans la possibilité qu'offre l'École Polytechnique de l'ULB de se spécialiser en architecture dès la première année du cursus d'ingénieur civil.

Dimitri : Je suis coordinateur de projets techniques au Département Patrimoine Public de la ville de Bruxelles, depuis 4 ans. Mon parcours académique a débuté avec des études de sciences de l'ingénieur à l'ULB. Cependant, j'ai rapidement ressenti le besoin de m'orienter vers l'architecture, car l'aspect artistique et ouvert à la créativité me manquait.

Avez-vous trouvé facilement un stage et qu'est-ce qui vous a motivé à choisir une administration publique comme lieu de stage plutôt qu'une entreprise privée ?

Olga : J'ai découvert l'administration publique grâce à une JobFair organisée par l'École Polytechnique. Ayant toujours eu des préjugés négatifs sur ce secteur, j'ai compris que Bruxelles Mobilité pouvait me permettre d'avoir un cas appliqué pour mon sujet de mémoire. Ils m'ont offert l'opportunité de réaliser un stage de 3 mois dans leur bureau. Suite à cette expérience, j'ai réalisé que le Service Public à l'échelle communale pourrait me permettre d'avoir une formation très polyvalente.

Dimitri : Le processus de recrutement dans la fonction publique est complexe, mais il offre la stabilité professionnelle et la diversité de projets que je recherchais. Travailler pour une administration publique me permet de gérer une grande variété de dossiers, des bâtiments publics classés aux équipements modernes.



L'AVIS DE LEUR MAÎTRE DE STAGE, CATHERINE PENNEQUIN :
 JE SUIS RAVIE DE TRANSMETTRE MON EXPÉRIENCE À DES STAGIAIRES
 AUSSI RÉCEPTIFS ET MOTIVÉS, QUI FONT DÉJÀ PREUVE DE BEAUCOUP
 DE MATURITÉ À EN JUGER PAR LEUR IMPLICATION AU TRAVAIL ET
 PAR LES RÉPONSES APPORTÉES DANS CET ÉCHANGE QUI TÉMOIGNENT
 D'UNE CONSCIENCE AIGÛE DU RÔLE ET DU MÉTIER D'ARCHITECTE.

Comment décririez-vous votre expérience en tant que stagiaire au département d'architecture de la ville de Bruxelles ?

Olga : Très formatrice. La richesse du patrimoine de la ville de Bruxelles m'a permis de travailler sur des projets de petite et grande échelle. J'ai le privilège de collaborer avec des experts en conservation et rénovation du patrimoine, et d'interagir avec tous les acteurs d'un projet, ce qui est extrêmement enrichissant.

Dimitri : Extrêmement formatrice. Nous gérons des projets de tailles variées, allant d'écoles à des piscines, des salles de spectacle ou même des commissariats de police. Travailler au sein de la ville de Bruxelles nous expose à la complexité et aux spécificités de chaque type de bâtiment.

Quels défis avez-vous rencontrés en tant que jeunes architectes et comment les avez-vous surmontés ?

Olga : Les défis de légitimité et la découverte du volet administratif sont omniprésents. Cette charge administrative, bien que lourde, est intrinsèquement liée à la responsabilité des architectes. Cela

devient plus aisé avec le temps, l'expérience, et le réseautage entre confrères et collègues.

Dimitri : Faire le lien entre la gestion de projets complexes et les enseignements reçus lors de nos études a été un défi majeur. Ce processus passe en grande partie par l'expérience acquise sur le terrain et face aux entreprises, qui nous forge et nous permet de consolider nos compétences.

Comment voyez-vous l'Ordre des Architectes et quelles améliorations proposeriez-vous ?

Olga : L'Ordre des Architectes joue un rôle essentiel dans la protection de la profession. Il serait profitable qu'il aille plus loin en identifiant le « fil rouge de conduite » de la profession et en communiquant plus largement sur l'évolution du métier d'architecte.

Dimitri : L'Ordre des Architectes est un acteur fondamental dans la structuration et la valorisation de notre profession. Il pourrait aller plus loin en soutenant davantage les jeunes architectes, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et la gestion de la carrière.

Conclusion

Cette interview met en lumière le parcours inspirant de deux jeunes architectes, Olga et Dimitri, dont l'expérience au sein de la ville de Bruxelles illustre parfaitement les défis et les opportunités de la profession. Leur engagement et leur vision pour l'avenir de l'architecture sont des témoignages précieux pour tous les praticiens et les jeunes architectes en devenir.



LES DOCUMENTS TYPES DISPONIBLES SUR LE SITE DE L'ORDRE



En fonction de votre statut, l'Ordre met à votre disposition une série de documents utiles dans la pratique quotidienne de votre profession

Architectes

- Annexe 2 - Modèle de contrat catégories
- Annexe 2 - Modèle de contrat missions
- Check-list RGPD
- Contrat études préliminaires (version 2021)
- Déclaration d'acceptation de mission de promoteur
- Déclaration d'exercice en tant qu'architecte collaborateur assuré via un tiers inscrit
- Déclaration de fin de prestation de service
- Déclaration interruption de mission (version 2024)
- Demande conjointe de fixation d'honoraires
- Formulaire de déclaration de reprise de mission
- Formulaire de déclaration préalable d'une prestation de service
- Lettre d'information standardisée en cas de contrat à distance
- Mode d'emploi de la check-list RGPD
- Modèle courriers - Réclamation attestation assurance entrepreneur
- Modèle de contrat d'architecture type (version 2025)
- Modèle de CSC - Marché public de travaux Design & Build
- Modèle de CSC - Marché public de service d'architecture - Procédure à faible montant
- Modèle de CSC - Marché public de service d'architecture - Procédure concurrentielle avec négociation
- Modèle de CSC - Marché public de service d'architecture - Procédure négociée sans publication préalable
- Modèle de convention de collaboration (version 2022)
- Modèle de registre d'activités de traitement RGPD
- Modèle de registre RGPD
- Modèle de statuts OA - Fednot
- Modèle de statuts de société simple
- Modèle engagement respect RGPD entrepreneur
- Notification de fin de mission partielle (version 2024)
- Omission - Déclaration sur l'honneur
- Plaquette - Les missions de l'architecte
- Projet de rappel de paiement
- Réclamation attestation assurance sur chantier - Modèles

Architectes stagiaires

- Aide-mémoire pour la rédaction du rapport de stage
- Contrat de stage à l'étranger
- Contrat de stage non traditionnel
- Contrat de stage traditionnel
- Internship contract abroad
- Omission stagiaire - Déclaration sur l'honneur
- Rapport semestriel d'évaluation du stagiaire
- Recommandation relative au stage
- Règlement de stage
- Stage - Grilles mensuelles
- Statut social stagiaires

Maitres de stage

- Aide-mémoire pour la rédaction du rapport de stage
- Rapport semestriel
- Recommandation relative au stage
- Règlement de stage

Tous ces documents sont disponibles sur le site de l'Ordre

www.ordredesarchitectes.be

L'ACTU DES CONSEILS

PRIX VAN HOVE

46 projets ont été examinés, et après un débat approfondi et animé, le jury a décidé d'attribuer 2 premiers Prix Van Hove 2024 ex aequo, ainsi que 4 mentions.

Voici le palmarès de cette édition 2024 :

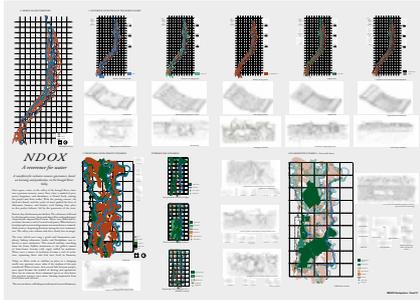
Prix Van Hove 2024 :

Mbaye Souleymane

(UCLouvain – Loci – Bruxelles)

Pour le projet : NDOX : Une révérence à l'eau

Manifeste pour une gouvernance inclusive de la ressource, axée dans la production et l'apprentissage, dans la vallée du fleuve Sénégal.

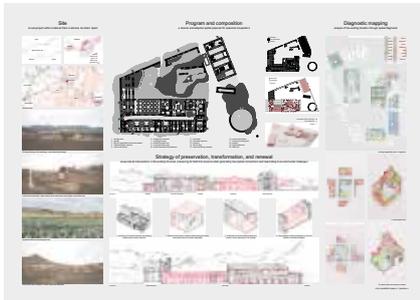


Prix Van Hove 2024 ex aequo :

Clelia Barberá Ramallo

(KUL – Sint-Lucas – Brussel)

Pour le projet : Entropics Thresholds *Cortijo del Fraile, Nijar, Andalucía, Espagne*



Mention : Arnaud Zakostelsky

(UCLouvain – Loci – Bruxelles)

Pour le projet : La voie d'eau réappropriée

Une exploration des canaux de la région du Centre, entre traces et superpositions

Mention: Mykhailo Shvets-Mashkara

(KUL – Sint-Lucas – Brussel)

Pour le projet: Reconnecting with the neighbourhood: Unlocking spatial potential in Mechelen

Case study: Centre for adult basic education (Ligo)

Mention : Zena Ndiaye

(UAntwerpen – Architectuur)

Pour le projet: Spaces of transition – Creating an adaptable architecture

Defacqzstreet 1 - Brussels

Mention : Estel Errera

(UCLouvain – Loci – Bruxelles)

Pour le projet : Abandon, d'un état à la

définition d'une valeur patrimoniale

Cas d'étude : Le Carreau du puits

Simon, Forbach, Moselle, France

CÉRÉMONIE DES DIPLÔMÉS

La Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons, avec la participation du Conseil de la Province de Hainaut a organisé sa Cérémonie des Diplômées et Diplômés - Promotion 2024.

Elle fut suivie par la remise du prix de l'OAFg et s'est clôturée par un cocktail.

Le prix remis cette année a récompensé conjointement deux

jeunes diplômés ir-architecte : Paul

Roart et Juliette Nasdrovsky.

Tous les deux ont orienté leur travail de fin d'études sur des sujets relatifs aux problématiques environnementales.

Le premier s'est intéressé aux îlots de chaleur en milieu urbain et la seconde à la manière de penser l'architecture et l'Urbanisme face aux aléas d'inondation.



SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CHARTRE ENVIRONNEMENTALE PAR LA FACULTÉ POLYTECHNIQUE DE L'UMONS



PRESTATION DE SERMENT DES HAUTS DE FRANCE

Ce sont près de 50 nouveaux architectes de la région des Hauts de France ainsi qu'une vingtaine de nouveaux architectes belges qui se sont joints à cette soirée de prestation de serment symbolique : une première européenne !



Ordre des
Architectes

O

A

FRANCOPHONE ET
GERMANOPHONE

DÉCOUVREZ VOTRE
ESPACE MEMBRE SUR
WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE !
PARTAGEZ LES PHOTOS DE
VOS PROJETS ET GAGNEZ EN
VISIBILITÉ AUPRÈS D'UN
LARGE PUBLIC.

WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE